



# **RAPPORT D'ACTIVITES 2020**

**Cellule d'animation du SAGE et du PAPI Orge-Yvette**

**Version du 09 juillet 2021**

**Rédigé par la Cellule animation du SAGE & PAPI Orge-Yvette**

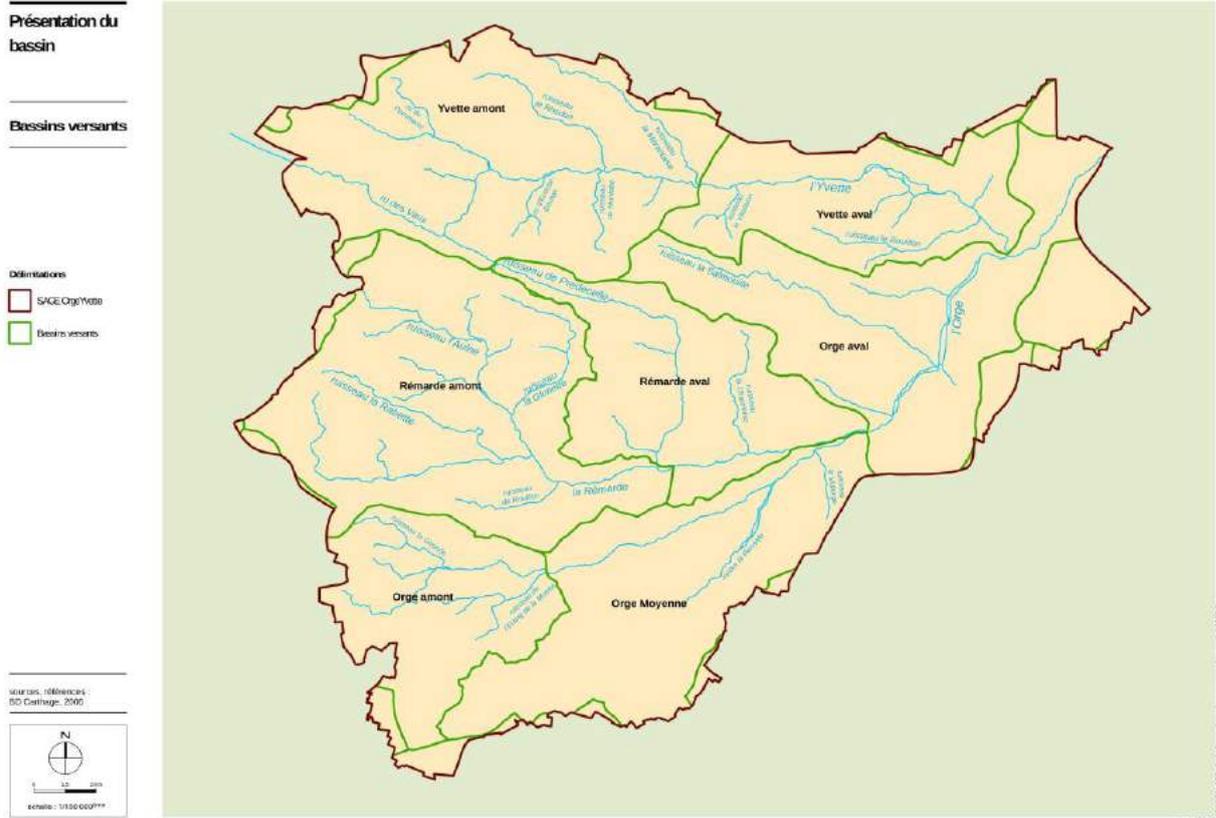
# SOMMAIRE

## Table des matières

|      |   |    |
|------|---|----|
| 1.   | La carte d'identité du territoire Orge-Yvette : .....                     | 3  |
| 1.   | Les communes du SAGE et du PAPI Orge-Yvette : .....                       | 4  |
| 2.   | Les enjeux liés au bassin-versant .....                                   | 5  |
| II.  | L'organisation liée à l'animation du SAGE et du PAPI.....                 | 6  |
| III. | L'avancement du SAGE et du PAPI Orge-Yvette .....                         | 9  |
| 1.   | L'avancement du SAGE en 2019 .....  | 9  |
| 2.   | L'avancement du PAPI en 2019.....   | 9  |
| IV.  | L'activité de la CLE.....   | 10 |
| 1.   | Les principales réunions réalisées par la CLE du SAGE Orge-Yvette .....   | 10 |
| V.   | L'activité de la cellule d'animation.....                                 | 18 |
| 1.   | Suivi des études et travaux menés sur le territoire .....                 | 18 |
| 2.   | Formations et participations aux séminaires .....                         | 18 |
| 3.   | Répartition du temps de travail des animateurs .....                      | 19 |
| VI.  | La communication et l'information .....                                   | 20 |
| 1.   | Mise à jour du site internet et données SIG sur les zones humides : ..... | 20 |
| 2.   | Diffusion de documents .....  | 20 |
| VII. | Les chiffres de 2019 .....  | 21 |
| 1.   | Résultat de clôture de l'année 2019 .....                                 | 21 |
| 2.   | Financement du SAGE et du PAPI .....                                      | 22 |

# I. LE TERRITOIRE DE L'ORGE-YVETTE

## 1. La carte d'identité du territoire Orge-Yvette :



## 1. Les communes du SAGE et du PAPI Orge-Yvette :

### Dans le département de l'Essonne (85 communes)

|                       |                      |                           |                            |
|-----------------------|----------------------|---------------------------|----------------------------|
| Angervilliers         | Epinay-sur-Orge      | Monthléry                 | Saint-Jean-de-Beauregard   |
| Arpajon               | Fleury-Mérogis       | Morangis                  | Saint-Maurice-Montcouronne |
| Athis-Mons            | Fontenay-lès-Briis   | Morsang-sur-Orge          | Saint-Michel-sur-Orge      |
| Authon-la-Plaine      | Forêt-le-Roi (la)    | Norville (la)             | Saint-Sulpice-de-Favières  |
| Avrainville           | Forge-les-Bains      | Nozay                     | Saint-Yon                  |
| Ballainvilliers       | Gif-sur-Yvette       | Norville (la)             | Saulx-les-Chartreux        |
| Boissy-le-Sec         | Gometz-la-Ville      | Ollainville               | Savigny-sur-Orge           |
| Boissy-sous-Saint-Yon | Gometz-le-Châtel     | Orsay                     | Sermaise                   |
| Boullay-les-Troux     | Granges-le-Roi (les) | Palaiseau                 | Souzy-la-Briche            |
| Bretigny-sur-Orge     | Grigny               | Paray-Vieille-Poste       | Ulis (les)                 |
| Breuillet             | Guibeville           | Pecqueuse                 | Val-Saint-Germain (le)     |
| Breux-Jouy            | Janvry               | Plessis-Paté (le)         | Vaugrigneuse               |
| Briis-sous-Forges     | Juvisy-sur-Orge      | Richarville               | Villebon-sur-Yvette        |
| Bruyères-le-Châtel    | Leuville-sur-Orge    | Ris-Orangis               | Villeconin                 |
| Bures-sur-Yvette      | Limours              | Roinville-sous-Dourdan    | Ville-du-Bois (la)         |
| Champlan              | Linas                | Saclay                    | Villejust                  |
| Chatignonville        | Longjumeau           | Saint-Aubin               | Villemoisson-sur-Orge      |
| Chilly-Mazarin        | Longpont-sur-Orge    | Saint-Chéron              | Villiers-le-Bâcle          |
| Corbreuse             | Marcoussis           | Saint-Cyr-sous-Dourdan    | Villiers-sur-Orge          |
| Courson-Monteloup     | Marolles-en-Hurepoix | Saint-Geneviève-des-Bois  | Viry-Châtillon             |
| Dourdan               | Mauchamps            | Saint-Germain-lès-Arpajon | Wissous                    |
| Egly                  | Molières (les)       |                           |                            |

### Dans le département des Yvelines (31 communes)

|                            |                           |                              |
|----------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Auffargis                  | Essart-le-Roi (les)       | Saint-Forget                 |
| Bonnelles                  | Lévis-Saint-Nom           | Saint-Lambert des Bois       |
| Bullion                    | Longvilliers              | Saint-Martin-de-Bréthencourt |
| Celle-les-Bordes (la)      | Magny-les-Hameaux         | Saint-Rémy-les-Chevreuse     |
| Cernay-la-Ville            | Mesnil-Saint-Denis (le)   | Senlisse                     |
| Chateaufort                | Milon-la-Chapelle         | Sonchamp                     |
| Chevreuse                  | Perray-en-Yvelines (le)   | Trappes                      |
| Choisel                    | Ponthévrard               | Verrière (la)                |
| Clairefontaine-en-Yvelines | Saint-Arnoult-en-Yvelines | Voisins-le-Bretonneux        |
| Coignièrès                 | Rochefort-en-Yvelines     |                              |
| Dampierre-en-Yvelines      | Saint-Mesme               |                              |



## II. L'organisation liée à l'animation du SAGE et du PAPI

### 1. La CLE, son Bureau et ses commissions

L'élaboration, la révision et le suivi de l'application du SAGE sont assurés par la Commission Locale de l'Eau (CLE) dont la composition est arrêtée par les Préfets. Ces acteurs locaux, au nombre de 55 sur le bassin, établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau. Elle est composée de trois collèges :

- Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (56%).
- Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations (27%).
- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (17%).

En 2014, suite aux élections municipales, une nouvelle composition de la CLE a été établie par arrêté inter-préfectoral en date du 4 septembre 2014.

Le 26 septembre 2014, M. Claude JUVANON, vice-président au SIAHVY, a été réélu président de la CLE du SAGE Orge-Yvette. M. François CHOLLEY (président du Syndicat de l'Orge aval) ainsi que M. Jean-Pierre DELAUNAY (président du SIBSO) ont été élus vice-présidents de la CLE du SAGE Orge-Yvette.

Plusieurs membres de la CLE ont cessé d'exercer leur fonction. Les nouveaux représentants seront nommés par arrêté inter-préfectoral d'ici 2020 (révision du SAGE) afin d'actualiser la nomination des membres de la CLE Orge-Yvette. Dans le collège des élus :

- M. Pascal BRINDEJONC (Senlisse)
- Mme Catherine LAPLAGNE (PNRHVC)
- Président de la nouvelle structure du SYORP (Syndicat de l'Orge, Rémarde, Prédecelle)
- Président du Syndicat Mixte ouvert dénommé « EPTB Seine Grands Lacs » par arrêté du 29 mars 2017 (ex IIBRBS)
- M. SCHERCHEN (Longpont-sur-Orge)
- M. BRUAS (Saint-Martin de Bréthencourt)
- Mme GIBERT-BRUNET (Saint-Remy-Lès-Chevreuse)
- M. DESOUTER (SIAEP Angervilliers)
- M. JUVANON (SIAHVY 78)

En application du décret d'application du 10 Août 2007 de la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, et conformément aux règles de fonctionnement de la CLE adoptées par ses membres lors de la réunion du 26 septembre 2014, le Président de la CLE du SAGE, en cas d'empêchement ou de démission, désigne un vice-président parmi le collège des élus afin que ce dernier assure ses fonctions.

Ainsi, M. Claude JUVANON Président de la CLE du SAGE ne pouvant plus exercer ses fonctions, a délégué à Monsieur DELAUNAY vice-président du collège des élus le rôle de Président par intérim.

La CLE dispose aujourd'hui de 5 commissions thématiques : hydraulique, milieux naturels, eau potable, assainissement et urbanisme. La commission « Avis » regroupe autant que nécessaire les membres de ces groupes de travail afin de traiter des dossiers d'autorisation/déclaration « Loi sur l'eau » mais également pour rendre les avis relatifs aux PLU, SCOT ainsi que les permis de construire.

En complément, une commission inter-SAGE avec le SAGE Nappe de Beauce facilite la prise de décision sur le territoire en superposition. Elle se compose de 16 membres issus des deux CLE.

## 2. La cellule d'animation du SAGE et du PAPI Orge-Yvette

La cellule d'animation était constituée pour l'année 2019 de :

- ✓ Madame Cynthia GAUER, animatrice sur un équivalent temps plein (ETP) qui a été remplacée au mois de mai 2019 par Monsieur Aurélien PONCE, animateur sur un ETP à compter du mois de mars 2019 :
  - Pilotage de la Commission Locale de l'Eau ;
  - Emettre des avis sur les dossiers d'autorisation/déclaration, sur les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) et sur les permis d'aménager, sur les contrats eau et climat, les PACET... ;
  - Suivi et mise en œuvre du SAGE ;
    - Piloter et réaliser la révision du SAGE ;
    - Réaliser et présenter le bilan de l'état d'avancement du SAGE ;
    - Animer le réseau d'acteurs techniques du bassin (Groupes de travail thématiques) ;
    - Piloter l'étude d'inventaire des zones humides et assurer sa prise en compte et sa bonne intégration dans les documents d'urbanisme et dans les permis d'aménager ;
    - Suivre et coordonner le budget de la CLE ;
    - Communiquer, créer des espaces de concertation, sur les thématiques et actions du SAGE ;
    - Suivre les dossiers administratifs du secrétariat de la Commission Locale de l'Eau ;
  - Assurer une veille juridique dans le domaine de l'eau et contribuer aux évolutions à l'échelle nationale de l'outil SDAGE/SAGE ;
  - Accompagner les collectivités dans l'application des thématiques du SAGE dans le cadre de la révision ou l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ;
  - Suivre le PAPI d'intention Orge-Yvette ;
- ✓ Madame Laetitia SOULIER, chargée de mission PAPI à plein temps :
  - ✓ Pilotage du PAPI, organisation des comités de pilotage, comités techniques, groupes de travail thématiques du PAPI pour le suivi de la mise en œuvre des actions ;
  - ✓ Mobilisation de l'ensemble des acteurs du bassin sur le PAPI : concertation avec les collectivités, communication auprès des élus et autres acteurs,
  - ✓ Maîtrise d'ouvrage des actions portées par la structure porteuse de PAPI (préparation des dossiers de consultations, dossiers de demande de subvention, suivi administratif et technique des études...),

- ✓ Appui technique et administratif aux maîtres d'ouvrage des autres actions du PAPI, suivi des études ;
- ✓ Suivi administratif et financier du programme (budgets, conventions relatives à l'animation et à la maîtrise d'ouvrage des actions, suivi financier pour l'état...) ;
- ✓ Suivi du SAGE, contribution à la rédaction du volet inondation / eaux pluviales des avis de la CLE sur les documents d'urbanisme et projets d'aménagement ;
- ✓ Appui aux collectivités pour l'intégration des risques inondation et la gestion des eaux pluviales en urbanisme (contribution au groupe de travail commun SAGE / PAPI) ;
- ✓ Participation aux réseaux d'acteurs sur les thématiques inondations (réseaux pilotés par les services de l'état, CEPRI, ateliers PAPI Seine et Marne Franciliennes) ;

### 3. Le portage du SAGE et du PAPI

Depuis sa création, la CLE Orge-Yvette est portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY).

En 2017, la CLE a formalisé la gouvernance autour de l'engagement des structures dans l'élaboration du PAPI d'intention de l'Orge-Yvette et la mise en œuvre du SAGE.

En tenant compte de la fusion des syndicats sur le bassin de l'Orge fin 2018, les clés de répartition financière établie pour la participation des syndicats et du PNRHVC au budget du SAGE/PAPI Orge-Yvette ont été actualisées en 2019 :

| Répartition financière entre les syndicats<br>selon délibération du <b>27/03/2019</b> et avenant<br>à la convention cadre du PAPI | <b>Financement 2020 / CLE<br/>(Fonctionnement du<br/>SAGE et du PAPI)</b><br><b>Taux</b> | <b>Financement 2020 / CLE<br/>(Etudes du PAPI)</b><br><b>Taux</b> |
|---|--|---|
| <b>SIAHVY</b>   | <b>45%</b>   | <b>44,28%</b>   |
| <b>Syndicat de l'Orge</b>   | <b>55%</b>   | <b>54,12%</b>   |
| <b>PNR</b>  | <b>0%</b>  | <b>1,60%</b>  |

### III. L'avancement du SAGE et du PAPI Orge-Yvette

#### 1. L'avancement du SAGE en 2019

Le 16 mai 2019, les résultats de l'étude zones humides du SAGE ont été validés et clôturés. Au final, le scénario 4 retenu à la fin de la phase 2 a permis de prospecter une surface d'environ 9 300 ha, de valider 2 années d'expertise, près de 1 500 relevés de végétation et de caractériser un total de 4 450 ha de zones humides, dont 850 ha nouvellement inventoriées à partir des relevés de terrain du bureau d'étude.

Suite à la validation de cette étude un travail de communication et de diffusion, de mise en accessibilité, des cartographies et données SIG relatives aux Zones humides du SAGE Orge-Yvette a été effectué tout le long de l'année. Ce travail se poursuit à chaque révision ou élaboration de PLU et lors de l'actualisation des données au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances.

Un pré-bilan des actualisations et évolutions nécessaires du SAGE Orge-Yvette a été dressé tout au long de l'année 2019 en vue de programmer la révision du SAGE en 2020, à la suite des élections municipales. Ce pré-bilan a notamment mis en exergue les besoins d'évolution du fonctionnement et des documents réglementaires du SAGE dans plusieurs thématiques (urbanisme, zones humides, infiltration à la parcelle & débit de fuite, inondation...). Un premier groupe de travail « urbanisme » commun au SAGE et au PAPI, issu de ces réflexions, a d'ailleurs été organisé le 08 janvier 2020. Ce groupe de travail a réuni les acteurs produisant et intervenant dans les avis ou l'instruction des documents d'urbanisme et/ou des permis d'aménager sur le territoire du SAGE et du PAPI Orge-Yvette.

Lors de l'année 2019, la CLE du SAGE et l'animateur SAGE, en collaboration avec les syndicats et le PNR, ont :

- Émis 5 avis sur des dossiers d'autorisation ;
- Pris connaissance 2 dossiers d'autorisation transmis pour information ;
- Émis 4 avis sur des dossiers de déclaration ;
- Pris connaissance de 15 dossiers de déclaration transmis pour information ;
- Suivi et émis des avis sur 10 projets à la demande des syndicats, DDT, PNR ou particuliers ;
- Participer à l'élaboration de règlement de collectivités territoriales, de PCAET et des Contrats Eau & Climat élaborés par les syndicats ;
- Emis 14 avis relatifs à des modifications, révisions ou élaboration de PLU. Ces avis ont généralement fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement des communes et bureaux d'études.

#### 2. L'avancement du PAPI en 2019

Le PAPI d'intention a été labellisé le 3 octobre 2018. A l'issue de cette labellisation, la convention cadre du PAPI programmant les actions sur 3 ans a été signée par les maîtres d'ouvrage et financeurs des actions. Afin de permettre l'engagement des actions collectives à l'échelle du bassin versant Orge-Yvette, des conventions de co-maitrise d'ouvrage ont été signées fin 2018 entre le Syndicat

Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY), le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), le Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO), le Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et de l'Assainissement de la région de Limours (SIHA) et le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHVC). L'année 2019 est la première année de mise en œuvre du PAPI. L'organisation mise en place pour cette mise en œuvre et l'avancement des actions sur l'année est détaillée ci-après.

## **IV. L'activité de la CLE et des instances du PAPI**

### **1. Les principales réunions réalisées par la CLE du SAGE Orge-Yvette**

#### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLE**

##### **→ Séance du 13 mars 2019**

- Synthèse des avis de la CLE (Dossier LEMA, PLU...) – Suivi des projets d'urbanisme en zone humide
- Validation du budget de la CLE SAGE & PAPI Orge-Yvette
- Présentation de la répartition des cotisations syndicales 2019
- Point d'information CLE

##### **→ Séance du 16 mai 2019 (COFIL Inventaire des Zones Humides)**

- Restitution et clôture de l'inventaire des Zones humide du SAGE mené sur les 116 communes du bassin de l'Orge-Yvette et de l'étude interne sur la fonctionnalité des zones humides menée sur 5 communes en complément de ce dernier.

#### **BUREAU DE LA CLE**

##### **→ Bureau du 06 février 2019**

- Rapport d'activités de la CLE du SAGE & PAPI Orge-Yvette 2018
- Programme d'actions prévisionnelles 2019
- Présentation du budget prévisionnel de la CLE du SAGE & PAPI 2019
- Présentation de la répartition des cotisations syndicales 2019
- Questions diverses

#### **COMMISSION AVIS DU SAGE ORGE-YVETTE**

##### **→ Séance du 08 février 2019**

- Avis ZAC de la Croix Ronde – Epinay-sur-Orge
- Avis PLU Epinay-sur-Orge, Arpajon, Ballainvilliers
- Suivi des projets concernés par la mesure d'évitement en zone humide
- Echange sur l'articulation des groupes de travail du SAGE et du PAPI

### → Séance du 03 juillet 2019

- Avis dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet d'Ecoparc sur la commune de Dourdan

### → Concertation du 26 août 2019

- Avis à distance concernant le dossier de réhabilitation de la plateforme commerciale pour l'implantation d'un magasin Brico Dépôt sur la commune des Essarts-le-roi

## 2. Fonctionnement des instances du PAPI Orge-Yvette en 2019

Le déroulement de l'année 2019 a été suivi au niveau des instances du PAPI par :

- Un comité de pilotage en mars 2019 (réunion conjointe avec la CLE du SAGE) au cours duquel le bilan de l'année 2018, le programme prévisionnel 2019 ainsi que le budget 2019 SAGE / PAPI ont été présentés et actés,
- Un comité technique le 30 septembre 2019,
- Un comité de pilotage le 7 octobre 2019 : ce comité de pilotage (et le comité technique préalable du 30 septembre) avait comme ordre du jour la présentation d'un bilan de l'avancement des actions, la discussion / validation de la stratégie de communication élaborée en groupe de travail, la discussion / validation d'un avenant à la convention cadre du PAPI.

En septembre 2019, le comité technique a été élargi à la Chambre d'Agriculture et à la Chambre de Commerces et d'Industrie. En effet leur association est indispensable dans la mesure où des actions à venir (étude ruissellement avec propositions d'aménagements d'hydraulique douce, étude de la vulnérabilité sur les zones à enjeux qui aboutira à la programmation de diagnostics de vulnérabilité y compris sur des entreprises) vont nécessiter un fort travail en partenariat avec les exploitants agricoles et les entreprises.

## 3. Etudes et avis rendus dans le cadre du SAGE

### Inventaire des zones humides du SAGE Orge-Yvette

Depuis fin 2015 la cellule d'animation du SAGE pilote une étude d'inventaire des zones humides à l'échelle des 116 communes du bassin-versant Orge-Yvette. La 1ère phase a abouti, en 2017, sur une carte de pré-localisation (échelle 1/25 000e) afin de définir 5 niveaux d'alerte sur la présence potentielle de zones humides. Ces données permettent notamment aux PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) d'informer les porteurs de projets sur la prise en compte des zones humides probables dans l'emprise de leur projet.

Dans une 2ème partie, depuis 2017, les expertises de terrain sont réalisées sur une emprise d'environ 11 000 hectares à l'échelle du territoire de l'Orge-Yvette. Les analyses sont réalisées selon la méthodologie définie par l'arrêté du 24 juin 2008, précisant la procédure à suivre dans le cadre de la

réalisation des sondages pédologiques (carottage du sol à l'aide d'une tarière à main) et des expertises botaniques (analyses de la végétation caractéristique).

En 2018, une enveloppe de 850 hectares de zones humides supplémentaires a été déterminée en complément des données de la DRIEE et de la version réglementaire du SAGE de 2014.

La finalisation de ces travaux, a eu lieu le 16 mai 2019. L'atlas cartographique des zones humides avérées au 1/5000ème, intégrable dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement a été établie par commune et est disponible sur le site internet du SAGE. Ces cartes deviendront opposables aux tiers et réglementaires lors de la prochaine révision du SAGE, prévue pour l'année 2020.

### Avis rendus par la CLE du SAGE Orge-Yvette

Les différents avis de la CLE du SAGE sont orientés vers :

- Formulation des avis sur les dossiers Loi sur l'eau (Déclaration/Autorisation) IOTA, ICPE ;
- Documents d'urbanisme (SCOT, PLU, Cartes communales) ;
- Suivi de l'application et de la mise en œuvre des dispositions du PAGD du SAGE dans les projets et décisions locales ;
- Formulation d'avis de la CLE Orge-Yvette ponctuellement sur les permis de construire et d'aménager dans le cadre de la mise en application des orientations du SAGE Orge-Yvette ;
- Formulation d'avis sur les règlements, contrats et programmes (Gestion des eaux pluviales, Contrats Eau & Climat, PCAET).

L'ensemble des avis de la CLE rendus pour l'année 2019 sont répertoriés dans le tableau suivant :

**Dossiers d'autorisation Loi sur l'Eau :**

| Nature du projet   | Localisation géographique   | Avis CLE                                 |
|--|-----------------------------|--|
| Aménagement de la ZAC de la Croix Ronde  | Epinay-sur-Orge             | Défavorable puis Réserve                 |
| Réfection de la Digue de la Morte rivière  | Viry-Châtillon              | Favorable                                |
| EcoParc - Lotissement  | Dourdan                     | Favorable avec réserves                  |
| Pré-avis Aménagement des bassins de Villejust et restauration écologique du Rouillon | Villejust                   | (Pré-avis) Favorable                     |
| Déplacement de la canalisation de rejet de la station d'épuration de la Verrière     | Verrière/Mesnil-Saint-Denis | Pas d'avis sur un porteur à connaissance |

**Dossiers de déclarations Loi sur l'Eau :**

| Nature du projet  | Localisation géographique | Avis CLE   |
|---|---------------------------|--|
| Création d'une station d'épuration par filtres plantés de roseaux | Janvry-Bourg              | Favorable  |
| Réhabilitation d'une plateforme commerciale (Brico Dépôt)         | Les Essarts-Le-Roi        | Favorable avec réserves puis Favorable après compléments |
| Création d'une station d'épuration par filtres plantés de roseaux | Pecqueuse                 | Favorable  |
| Renouvellement d'autorisation de la station d'épuration           | Bullion                   | Favorable  |

**Projets / Permis de construire ou d'aménager :**

| Nature du projet   | Localisation géographique | Avis CLE                         |
|--|---------------------------|----------------------------------|
| Construction de logements  | Nozay                     | Favorable avec Réserves          |
| Construction de logements  | Monthléry                 | Réserves (à suivre)              |
| Construction de logements  | Saint-Rémy-Lès-Chevreuse  | Sensibilisation/Report du projet |
| Construction de logements  | Châteaufort               | Favorables avec réserves         |
| Règlement de gestion des EP urbaines et de ruissellement de la CPS | CA CPS                    | Favorables avec réserves         |
| Construction de logements  | Ollainville               | Défavorable                      |
| Enquête préalable à une DUP  | Saint-Yon                 | Favorable                        |

## Avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme :

| <b>Communes</b>             | <b>Avis rendus</b>   |
|-----------------------------|--|
| Epinay-sur-Orge             | Avis Favorable avec réserves + suivi OAP ZH                  |
| Leuville-sur-Orge           | Avis favorable avec réserves rendu en réunion PPA            |
| Angervilliers               | Défavorable + suivi OAP en ZH                                |
| Breuillet                   | Favorable avec réserves + suivi de la ZAC du Buisson Rondeau |
| Saint-Maurice-Montcouronne  | Favorable avec réserves + suivi OAP en ZH                    |
| Gometz-la-Ville             | Suivi de la mise en œuvre du PLU                             |
| Ollainville                 | Consignes lors de la réunion PPA (Avis en cours)             |
| Corbreuse                   | Favorable  |
| Saint-Rémy-Lès-Chevreuse x2 | Modifications simplifiées (pas d'avis contraires)            |
| Athis-Mons                  | Modification simplifiée (pas d'avis contraire)               |
| Sermaise                    | Modification simplifiée (pas d'avis contraire)               |
| Bullion                     | Modification simplifiée (pas d'avis contraire)               |

### 4. Mise en œuvre des actions du PAPI

#### Mise en place des groupes de travail du PAPI

La programmation des actions prévue lors de l'élaboration du PAPI et intégrée dans la convention cadre. Cette programmation avait été établie à compter de mi-2018. Les étapes de labellisation, de signature de la convention cadre et des conventions de co-maîtrise d'ouvrage par les différents partenaires ont entraîné un début de mise en œuvre effectif des actions à compter de début 2019. Cette mise en œuvre a été engagée et suivie au sein de 4 groupes de travail thématiques :

- Groupe de travail pour la mise en œuvre des actions portant sur la connaissance de l'aléa,
- Groupe de travail pour la mise en œuvre des actions de développement de la culture du risque et de communication sur le PAPI,
- Groupe de travail pour la mise en œuvre des actions relatives à la prévision, l'alerte et la gestion de crise,
- Groupe de travail pour la mise en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité.

Ces groupes de travail, animés par l'animatrice du PAPI et/ou le pilote des actions en question, regroupent les techniciens des structures maîtres d'ouvrage des actions du PAPI et d'autres maîtres d'ouvrage du bassin-versant (Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoire, SMAGER), des services de l'Etat et des structures apportant leur soutien financier au PAPI. Ils définissent le planning détaillé de la mise en œuvre des actions (priorisation éventuelle de certaines actions, différentes étapes), les objectifs détaillés des actions, les rendus auxquels les études doivent parvenir ainsi que les grandes lignes des cahiers des charges. 17 réunions de groupes de travail ont été organisées entre

février et décembre 2019. La préparation et la passation des marchés (rédaction des différentes pièces, analyse d'offre...) sont ensuite effectuées par les maîtres d'ouvrage des actions.

La mise en place d'un 4<sup>ème</sup> groupe de travail « urbanisme », commun entre les acteurs des groupes de travail du PAPI et les acteurs membres des groupes de travail du SAGE, a également été actée en CLE du SAGE / comité de pilotage du PAPI en mars 2019. En effet, la thématique inondation et les autres thématiques du SAGE sont fortement liées. D'autre part ces 2 démarches poursuivent des objectifs communs et rassemblent de nombreux acteurs communs.

Les objectifs de ce groupe de travail sont principalement :

- D'instaurer une méthodologie commune entre les services « Avis » (Syndicats, PNR, Cellule d'animation du SAGE & PAPI, services instructeurs de l'Etat) afin d'assurer une bonne prise en compte des thématiques SAGE / PAPI dans les documents d'urbanisme et permis d'aménager,
- De Développer / partager des outils pour apporter un appui aux collectivités sur l'intégration des cours d'eau, des zones humides, de la gestion des eaux pluviales et des risques d'inondation dans les documents d'urbanisme,
- De Développer / partager des outils pour apporter un conseil aux collectivités et aux aménageurs sur l'intégration de ces problématiques dans les projets d'urbanisation,

Les réflexions de ce Groupe de Travail porteront notamment sur la mise en œuvre des actions IV- et IV-du PAPI. La première réunion de ce groupe de travail est programmée début janvier 2020.

#### Préparation de 4 marchés publics

Les premiers groupes de travail ont permis de rappeler le cadre et les orientations données par les fiches actions du PAPI ainsi que les articulations entre actions. Vu le planning très contraint sur 2019 (très grande majorité des actions à engager simultanément), le choix a été fait de lancer en premier les actions nécessitant une externalisation. La préparation des cahiers des charges de ces actions a été jugée prioritaire par rapport au lancement des actions à réaliser en interne. Les actions du volet alerte et gestion de crise (à réaliser en interne) ont été reportées.

Quatre marchés regroupant chacun plusieurs actions du PAPI ont ainsi été préparés. Ces études intégreront des programmations d'actions et de travaux. Elles conditionnent fortement la préparation du PAPI complet :

1. Marché d'étude hydraulique globale regroupant les actions :
  - I-01 Création d'un modèle hydraulique global simplifié
  - I-04 Etude hydraulique globale du bassin versant
  - IV-03 Stratégie de préservation de parcelles en zones à risque
  - VI-01 Etude des ouvrages hydrauliques
  - VII-01 Etude des systèmes d'endiguement.

Le cahier des charges est en cours de finalisation.

2. Marché d'étude ruissellement regroupant les actions :

- I-05 : Etude aléa ruissellement et remontée de nappe
- I-06 Cartographie des aléas de ruissellements urbains
- La phase 1 de l'étude I-07 : Définition de l'aléa sur les territoires en tête de bassin
- VI-02 Etude préalable à la réalisation de travaux d'hydraulique douce

Le cahier des charges est en cours de finalisation.

3. Marché d'étude du réseau de suivi des hauteurs d'eau et de débits (schéma de métrologie). Le cahier des charges est terminé, le prestataire sera retenu au printemps 2020 pour un lancement de l'étude avant l'été 2020.
4. Marché d'études de réduction de la vulnérabilité réalisé en groupement de commande entre le SIAHVY, le Syndicat de l'Orge, les communes de Longjumeau, Viry-Châtillon et Savigny-sur-Orge, regroupant les actions :
  - V-01 Etat des lieux des réseaux stratégiques
  - V-02 Etude de vulnérabilité sur les zones à enjeux
  - V-03 Réalisation de diagnostics de vulnérabilité pilotes
  - V-05 Diagnostics de vulnérabilité de bâtiments communaux à Savigny-sur-Orge
  - V-06 Diagnostics de vulnérabilité de bâtiments communaux à Viry-Châtillon
  - V-07 Diagnostics de vulnérabilité de bâtiments communaux à Longjumeau
  - V-08 Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur le quartier Effiat sur la commune de Longjumeau (nouvelle action intégrée dans le PAPI par avenant suite à la décision du COPIL d'octobre 2019)
  - V-09 Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur le quartier Belle-Etoile sur la commune de Saint-Maurice-Montcouronne (nouvelle action intégrée dans le PAPI par avenant suite à la décision du COPIL d'octobre 2019)

Le cahier des charges est en cours de finalisation.

Les actions de modélisation sur le bassin de l'Orge (I-02 Mise à jour du modèle Orge aval et I-03 Construction d'un modèle hydraulique sur l'Orge Amont, la Rémarde et la Prédecelle) sont des études qui ne concernent que le Syndicat de l'Orge. Celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une réflexion en groupe de travail.

### Communication et développement culture du risque

Concernant la communication sur le PAPI et le développement de la culture du risque, les actions finalisées ou engagées ont été les suivantes :

- Mise en ligne du site internet commun au SAGE et au PAPI d'intention Orge-Yvette,
- Elaboration et diffusion d'une plaquette de présentation du PAPI à l'ensemble des communes et des EPCI du bassin versant en avril 2019 ?
- Lancement de l'action I-08 (Identification et pose de repères de crue) en interne. Afin d'être le plus exhaustif possible sur les propositions de sites de repères, celles-ci ont été faites sur la base de la connaissance des syndicats et du PNRHVC et d'un appel à proposition de sites auprès de l'ensemble des communes. La validation technique des sites retenus est en cours fin 2019. La conception de panneaux pédagogiques en partenariat avec les communes et la pose des repères est prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2020 après les élections municipales.

- Définition de la stratégie de communication du PAPI d'intention et du PAPI complet en interne : celle-ci est en effet un préalable indispensable au choix puis à l'externalisation de certaines prestations tel que la réalisation de supports de communication. L'objectif ultérieur est en effet de lancer un seul marché pour la réalisation des actions de communication sur le PAPI d'intention (réalisation de plaquettes de sensibilisation, de vidéos...). Les actions de communication à mettre en place pour les différents publics à court, moyen et long terme ont été définies. Le court terme correspondant à la durée du PAPI d'intention. La stratégie de communication a été présentée et validée par le comité de pilotage du PAPI en octobre 2019.

### Glissement général du planning du PAPI et préparation d'un avenant à la convention cadre

Les premiers mois de mise en œuvre du PAPI ont mis en évidence que la charge de travail pour les maîtres d'ouvrage avait été sous-estimée lors de la préparation du PAPI (temps passé important en groupes de travail, sur du recensement de données nécessaire pour les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) et sur la préparation des DCE). Le temps passé à venir en 2020 sera également important (finalisation des DCE, préparation des dossiers de subvention, le suivi des marchés...). L'évolution de la gouvernance sur le bassin de l'Orge a également entraîné une réorganisation des services du Syndicat de l'Orge et un glissement dans le temps de la préparation des actions I-02 (Mise à jour du modèle Orge aval) et I-03 (Construction d'un modèle hydraulique sur l'Orge Amont, la Rémarde et la Prédecelle). Or ces actions doivent apporter des « données d'entrée » nécessaires à la réalisation de plusieurs actions de base (I-04 Etude hydraulique globale et axe 5 : études de la vulnérabilité et diagnostics de vulnérabilité). En conséquence, des reports de délai sont nécessaires pour le lancement des premiers marchés d'études. Leur lancement effectif ne pourra avoir lieu que mi 2020. Vu la durée de certaines études (1 an et demi pour l'étude hydraulique globale), un retard est à attendre pour leur finalisation et la préparation du PAPI complet. Celle-ci n'est pas envisageable en 2021.

Dans ce contexte, un avenant à la convention cadre du PAPI d'intention a été décidé en comité de pilotage du PAPI en octobre 2019. Il intègre :

- la prolongation de 3 à 4 ans de la durée du PAPI d'intention,
- une révision du coût de l'animation et du montant d'aide financière de l'Etat suite au changement d'animateur intervenu fin 2018 et suite à la volonté de prolonger la durée du PAPI d'intention de 3 à 4 ans,
- l'intégration dans le PAPI de 2 nouvelles opérations de réduction de la vulnérabilité sur les communes de Longjumeau (quartier Effiat) et de Saint-Maurice-Montcouronne (quartier Belle-Etoile) dont la réalisation s'est montrée nécessaire en groupe de travail vulnérabilité.

Le projet d'avenant a été acté dans les instances des maîtres d'ouvrage d'actions du PAPI et des financeurs fin 2019. Il a été financièrement validé par la Direction Générale de la Prévention des Risques fin décembre 2019. La programmation des actions du PAPI revue sur 4 ans figure en annexe 1.

## V. L'activité de la cellule d'animation

En plus de l'animation des réunions du Bureau ou d'AG de la CLE, des réunions de comités techniques, de pilotage et groupes de travail du PAPI, l'animateur du SAGE et l'animatrice du PAPI organisent, coordonnent ou participent à de nombreuses réunions ou rencontres.

### 1. Suivi des études et travaux menés sur le territoire

#### **Participation / interventions aux réunions techniques :**

- Réunion technique du SIAHVY ;
- Echanges techniques « Qualité de l'eau » inter syndicats et services de l'Etat ;
- Participation aux réunions de « porter à connaissance » dans le cadre d'élaboration ou révision de PLU(i) et aux réunions de personnes publiques associées ou encore dans le cadre des permis d'aménager ou de construire (16 communes suivies en 2019) ;
- Groupe régional SAGE ;
- Journée d'information et d'échange sur les zones humides et l'urbanisme ;
- Participation à la Commission Départementale Risques Majeurs du Département des Yvelines (le Président de la CLE du SAGE étant membre de cette commission).

#### **Rencontres avec les maîtres d'ouvrage et EPCI du bassin Orge Yvette**

- Rencontres avec la Communauté d'Agglomération Paris Saclay dans le cadre de l'élaboration de leur règlement de gestion des eaux pluviales (demande d'avis),
- Rencontres avec le SMAGER et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines en amont de l'élaboration du CCTP du schéma de métrologie.

### 2. Formations et participations aux séminaires

- Séminaire des animateurs de SAGE, AESN ;
- Forum des acteurs de l'Eau ;
- Réunions des réseaux régionaux des animateurs PAPI (Ile de France et bassin Seine Normandie) et du réseau national animés par les services de l'Etat,
- Journées d'échanges du réseau PAPI/SLGRI du CEPRI (exemples : risques et urbanisme, réduction de la vulnérabilité)

### 3. Répartition du temps de travail des animateurs

#### Animateur du SAGE Orge-Yvette :

| Missions  | Jour en moyenne dans l'année |
|---|------------------------------|
| Animation de la CLE-Mise en œuvre du SAGE   | 50                           |
| Suivi de l'inventaire des zones humides sur le bassin Orge-Yvette – Diffusion des données et cartographies ZH | 30                           |
| Suivi de l'intégration des enjeux eaux du SAGE dans les documents d'urbanisme                                 | 50                           |
| Expertise des dossiers Loi sur l'Eau et suivi des études  | 30                           |
| Information et communication  | 30                           |
| Suivi du PAPI d'intention Orge-Yvette   | 10                           |
| Veille technique et réglementaire   | 10                           |
| Suivi des contrats Eau & Climat / PCAET   | 10                           |
| Suivi de la gestion du budget de la CLE   | 10                           |

#### Animatrice du PAPI Orge-Yvette :

| Missions  | Jour en moyenne dans l'année |
|---|------------------------------|
| Pilotage du PAPI, organisation des comités de pilotage, comités techniques, groupes de travail pour la mise en œuvre  | 50                           |
| Mobilisation de l'ensemble des acteurs du bassin sur le PAPI : concertation avec les collectivités, communication sur le PAPI auprès des élus et autres acteurs | 15                           |
| Maîtrise d'ouvrage des actions portées par la structure porteuse de PAPI (dossiers de consultations, demande de subvention...)                                  | 60                           |
| Appui technique et administratif aux maîtres d'ouvrage des autres actions du PAPI   | 35                           |
| Suivi administratif et financier du programme (budgets, conventions et avenant)   | 30                           |
| Suivi du SAGE, contribution à la rédaction du volet inondation des avis de la CLE, préparation du groupe urbanisme  | 20                           |
| Participation aux réseaux d'acteurs sur les thématiques inondations (réseaux des services de l'état, CEPRI...), bibliographie                                   | 15                           |

## VI. La communication et l'information

### 1. Mise à jour du site internet et données SIG sur les zones humides :

- ✓ Elaboration du nouveau site internet SAGE&PAPI
- ✓ Mise à disposition des cartographies ZH en format .PDF par commune sur le site du SAGE&PAPI
- ✓ Diffusion du SIG partagé permettant d'avoir une mise à jour en temps réel des données de l'inventaire des zones humides du SAGE en cours de réalisation.

### 2. Diffusion de documents

- ✓ Mobilisation du guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE
- ✓ Envoi et diffusion des cartes de pré-localisation des zones humides (au 1/25000<sup>ème</sup>) ainsi que les cartes des zones humides botaniques et pédologiques (carte au 1/5000<sup>ème</sup>).

## VII. Exécution budgétaire 2019

### 1. Résultat de clôture de l'année 2019

D'après la version du BP en date du 15/01/2020 :

| <b>Résultats définitifs de l'exercice 2019 - CLE</b>   |                    |
|--|--------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>  |                    |
| Dépenses de fonctionnement   | 185 736,53 €       |
| Recettes de fonctionnement   | 228 358,56 €       |
| <b>Résultat de l'exercice (excédent)</b>   | <b>42 622,03 €</b> |
| <b>Déficit antérieur reporté</b>   | <b>- €</b>         |
| Excédent antérieur reporté   | 1 745,73 €         |
| <b>Résultat de clôture (excédent)<br/>(= 002 avant aff° éventuelle au 1068)</b>                        | <b>44 367,76 €</b> |
| <b>INVESTISSEMENT</b>  |                    |
| Dépenses d'investissement  | 9 219,20 €         |
| Recettes d'investissement  | 20 399,88 €        |
| <b>Résultat de l'exercice (Déficit)</b>  | <b>11 180,68 €</b> |
| Déficit antérieur reporté  | - €                |
| <b>Excédent antérieur reporté</b>  | <b>32 885,44 €</b> |
| <b>Résultat de clôture (Excédent)<br/>(=001)</b>   | <b>44 066,12 €</b> |
| Restes à réaliser en dépenses  | - €                |
| Restes à réaliser en recettes  | - €                |
| <b>Solde Restes à réaliser 2019</b>  | <b>- €</b>         |
| <b>BESOIN DE FINANCEMENT (= 1068) si déficit invt<br/><i>[résultat de clôture + solde des RAR]</i></b> | <b>- €</b>         |
| <b>RESULTAT DEFINITIF</b>  | <b>88 433,88 €</b> |

### AFFECTATION DU RESULTAT

| <b>RESULTAT DU BUDGET 2019</b>                         | <b>CLE</b>         |
|--|--------------------|
| Excédent / Déficit de <b>fonctionnement</b> de clôture | 44 367,76 €        |
| Excédent / Déficit d' <b>investissement</b> de clôture | 44 066,12 €        |
| <b>EXCEDENT/ DEFICIT GLOBAL DE CLÔTURE</b>             | <b>88 433,88 €</b> |

| <b>AFFECTATION AU BUDGET 2020</b>                         | <b>CLE</b>  |
|---|-------------|
| Excédent / Déficit de <b>fonctionnement</b> reporté (002) | 20 367,76 € |
| Excédent / Déficit d' <b>investissement</b> de clôture    | 44 066,12 € |
| Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)              | 24 000,00 € |

## 2. Financement du SAGE et du PAPI

**Le financement du SAGE Orge-Yvette et ses études sont assuré par :**

- ✓ Les syndicats du territoire compétents sur la GEMAPI :
  - le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),
  - le Syndicat de l'Orge (SYORP)
  
- ✓ Le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR HVC)
  
- ✓ L'Agence de l'eau Seine-Normandie
- ✓ La Région IDF
- ✓ Le Conseil Départemental de l'Essonne

### **Financement des actions du PAPI**

Les **actions du PAPI** bénéficient de subventions de l'Etat (Fonds Barnier), de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du département de l'Essonne globalement à hauteur de 80 %. La part non subventionnée est financée par :

- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),
- Le Syndicat de l'Orge (SYORP),
- Le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR HVC).

Une **clé de répartition entre ces structures est définie par action du PAPI** dans le cadre de la convention cadre et de son avenant.

Le poste d'animation du PAPI est uniquement subventionné par l'Etat (à hauteur de 40 %). Les 60 % restant sont financés par le SIAHVY, le SYORP et le PNRHVC selon la **même clé de répartition que celle utilisée pour le SAGE.**



**Le Président de la CLE du SAGE et du PAPI Orge-Yvette**  
**Jean-Pierre DELAUNAY**

| Maître d'ouvrage   | Référence et libellé de l'action   | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--|------|------|------|------|
| <b>Axe 0 : Animation</b>   |  |      |      |      |      |
| Structure porteuse PAPI  | 0-01 : Animation PAPI  |      |      |      |      |
| Structure porteuse PAPI  | 0-02 Préparation du PAPI complet   |      |      |      |      |
| Structure porteuse PAPI  | 0-03 : Mise en place (et développement) d'une plateforme collaborative   |      |      |      |      |
| <b>Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>       |  |      |      |      |      |
| Structure porteuse PAPI  | I-01 Création d'un modèle hydraulique global simplifié   |      |      |      |      |
| SYORP  | I-02 Mise à jour du modèle Orge aval   |      |      |      |      |
| SYORP  | I-03 Construction d'un modèle hydraulique sur l'Orge Amont, la Rémarde et la Prédecelle                                    |      |      |      |      |
| Structure porteuse PAPI  | I-04 Etude hydraulique globale du bassin versant   |      |      |      |      |
| SYORP  | I-05 : Etude aléa ruissellement et remontée de nappe   |      |      |      |      |
| SYORP  | I-06 Cartographie des aléas de ruissellements urbains  |      |      |      |      |
| SYORP  | I-07 : Définition de l'aléa sur les territoires en tête de bassin  |      |      |      |      |
| PNR  | I-08 Identification et pose de repères de crue   |      |      |      |      |
| PNR  | I-09 Communication à destination du grand public   |      |      |      |      |
| PNR  | I-10 Sensibilisation des scolaires   |      |      |      |      |
| PNR  | I-11 Formation des élus  |      |      |      |      |
| Structure porteuse PAPI  | I-12 Actions communication sur le diagnostic du PAPI   |      |      |      |      |
| <b>Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations</b>              |  |      |      |      |      |
| Structure porteuse PAPI  | II-01 Etude du réseau de suivi des hauteurs d'eau et de débits   |      |      |      |      |
| Structure porteuse PAPI  | II-02 Mise en place d'une plateforme d'échange   |      |      |      |      |
| <b>Axe 3 : Alerte et gestion de crise</b>  |  |      |      |      |      |
| SYORP  | III-01 Retour d'expérience et communication sur les systèmes d'alerte  |      |      |      |      |
| SYORP  | III-02 Retour global d'expérience sur le bassin versant  |      |      |      |      |
| SYORP  | III-03 Accompagnement à la réalisation d'exercice de crise   |      |      |      |      |
| <b>Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme</b>               |  |      |      |      |      |
| DDT91  | IV-01 Elaboration du PPRI de la Rémarde  |      |      |      |      |
| DDT78  | IV-02 Elaboration du PPRI de l'Yvette amont  |      |      |      |      |
| Structure porteuse PAPI  | IV-03 Stratégie de préservation de parcelles en zones à risque   |      |      |      |      |
| Structure porteuse PAPI  | IV-04 Démarche de prise en compte du risque inondation (débordement, ruissellements, nappe)                                |      |      |      |      |
| Structure porteuse PAPI  | IV-05 Amélioration de la gestion des eaux pluviales  |      |      |      |      |
| <b>Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens</b> |  |      |      |      |      |
| SIAHVV   | V-01 Etat des lieux des réseaux stratégiques   |      |      |      |      |
| SIAHVV   | V-02 Etude de vulnérabilité sur les zones à enjeux   |      |      |      |      |
| SIAHVV   | V-03 Réalisation de diagnostics de vulnérabilité pilotes   |      |      |      |      |
| CD91   | V-04 AMO d'accompagnement des communes à une démarche de réduction de vulnérabilité  |      |      |      |      |
| Savigny-sur-Orge   | V-05 Diagnostics de vulnérabilité de bâtiments communaux à Savigny-sur-Orge  |      |      |      |      |
| Viry-Châtillon   | V-06 Diagnostics de vulnérabilité de bâtiments communaux à Viry-Châtillon  |      |      |      |      |
| Longjumeau   | V-07 Diagnostics de vulnérabilité de bâtiments communaux à Longjumeau  |      |      |      |      |
| Longjumeau   | V-08 Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur le quartier Effiat sur la commune de Longjumeau                       |      |      |      |      |
| SYORP  | V-09 Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur le quartier Belle-Etoile sur la commune de Saint-Maurice-Montcouronne |      |      |      |      |
| <b>Axe 6 : Gestion des écoulements</b>   |  |      |      |      |      |
| Structure porteuse PAPI  | VI-01 Etude des ouvrages hydrauliques  |      |      |      |      |
| SYORP  | VI-02 Etude préalable à la réalisation de travaux d'hydraulique douce  |      |      |      |      |
| <b>Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique</b>                      |  |      |      |      |      |
| Structure porteuse PAPI  | VII-01 Etude des systèmes d'endiguement  |      |      |      |      |